

WHA16.42 Programme commun FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)

La Seizième Assemblée mondiale de la Santé

1. APPROUVE l'établissement d'un programme commun FAO/OMS sur les normes alimentaires dont l'exécution sera confiée à la Commission du *Codex Alimentarius*;
2. ADOPTE les statuts de la Commission du *Codex Alimentarius*; ²
3. APPROUVE la convocation de la première session de cette commission en juin 1963;
4. EXPRIME l'espoir que la Commission du *Codex Alimentarius* donnera la priorité aux questions de santé que comportent ses travaux et fera progresser les travaux préparatoires sur une base régionale partout où cela apparaîtra souhaitable en vue d'atteindre les objectifs fondamentaux assignés à la Commission;
5. PRIE le Directeur général d'assurer la participation la plus complète de l'OMS au programme commun sur les normes alimentaires; et
6. PRIE en outre le Directeur général de faire rapport à la trente-troisième session du Conseil exécutif sur les progrès réalisés par la Commission du *Codex Alimentarius* et sur les résultats de l'étude que doit faire la Conférence de la FAO en novembre 1963 au sujet de la méthode de financement des travaux de la Commission.